

« CHAQUE CHOSE A SON TEMPS, EN HIVER COMME AU PRINTEMPS. »

- Diction français

MARS 2011 | VOLUME XVII, NUMÉRO 1



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

MARCHÉS FINANCIERS

Les économistes, les analystes et les stratèges boursiers n'ont même pas le temps de mettre à jour leur modèle « prévisionnel » qu'ils sont contraints de l'ajuster pour tenir compte d'un nouvel événement majeur imprévisible, en l'occurrence la triple tragédie qui a frappé le Japon (voir l'article sur ce sujet dans le présent numéro). Malgré tout, les principaux indices boursiers mondiaux ont poursuivi leur ascension au cours du premier trimestre de 2011. Bien que tous les indices aient reculé durant les deux premières semaines de mars (- 5 % pour la bourse canadienne) en réaction au tremblement de terre, au tsunami et à la crise nucléaire, les gains enregistrés (en février) et la remontée (de la fin de mars) ont permis à la quasi-totalité des Fonds FMOQ d'amorcer 2011 en affichant des gains au premier trimestre. Seul le Fonds obligations canadiennes FMOQ fait exception, car au terme de cette période, il se situait au même niveau qu'au 1^{er} janvier dernier, étant donné les légères pressions à la hausse sur les taux d'intérêt. Les marchés boursiers semblent donc résolus à poursuivre leur ascension malgré les risques et les incertitudes, et ce, principalement parce qu'il y a très peu d'alternatives intéressantes alors que les taux d'intérêt demeurent bas.

UNE AUTRE CAMPAGNE REER TRÈS FRUCTUEUSE

Les résultats de la dernière campagne REER qui a pris fin le 1^{er} mars 2011 sont des plus encourageants, les entrées nettes (les entrées moins les sorties) de Fonds FMOQ ayant été supérieures à celles de la période correspondante, l'an dernier. Nous remercions les participants aux Fonds FMOQ pour leur confiance et nous les assurons de la détermination de notre équipe à faire l'impossible pour en demeurer digne et, surtout, pour demeurer à la hauteur de leurs attentes.

CONTRIBUER DÈS MAINTENANT POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

Nous vous rappelons qu'il existe une méthode simple et efficace de cotiser à un REER, soit le dépôt préautorisé (DPA). Notre système permet d'effectuer des retraits de votre compte bancaire selon une fréquence parfaitement adaptée à vos besoins. En plus de vous permettre de contribuer aisément à votre REER et d'éviter la cohue de fin d'année, cette pratique permet d'investir dans les marchés tout au long de l'année.

NOUVEAU PLAFOND REER POUR 2011

Dans la même optique, nous vous informons que le plafond REER pour l'année 2011 est de 22 450 \$. Ce montant correspond à 18 % d'un revenu de 124 722 \$. Si vos revenus excèdent ce montant, il va de soi que vous avez tout avantage à vous constituer un portefeuille CELI (compte d'épargne libre d'impôt) et hors REER en parallèle, afin de combler la différence.

DANS CE NUMÉRO...

Séisme, tsunami et accident nucléaire au Japon, une autre menace pour l'économie mondiale ?	4
Des gestes verts qui comptent	5
L'histoire en capsule	6
Incorporation, oui ou non ?	6
Revenez nous voir, Docteur Dinelle	7
Document d'information sur la relation	7
Les derniers budgets du Québec et du Canada, que nous réservent-ils ?	8
Survol des marchés financiers	10
Rendements et valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

Enfin, ceux qui souhaitent ajuster leur dépôt préautorisé (DPA) en conséquence sont priés de communiquer avec leur conseiller des Fonds FMOQ.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI) – PRISE 3

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez ajouter une troisième tranche de 5 000 \$ à votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Comme vous le savez peut-être, il s'agit d'un produit d'épargne qui vous permet de placer, à l'abri du fisc, des revenus d'un montant cumulatif annuel de 5 000 \$. Contrairement à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais en contrepartie, vous pouvez retirer (et remettre) votre capital, et ce, sans incidence fiscale. Pour plus de renseignements, veuillez consulter votre conseiller des Fonds FMOQ.

VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

En vertu du Règlement 31-103 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) sur les obligations et dispenses d'inscription adopté en septembre 2009, nous devons disposer des renseignements suffisants pour établir 1) les besoins et les objectifs de placement d'un client, 2) sa situation financière, et 3) sa tolérance au risque. Cette obligation réglementaire est justifiée par la nécessité d'assurer l'adéquation de ses placements avec son profil d'investisseur. Afin de nous acquitter adéquatement de ce devoir, nous avons développé – tout comme la presque totalité des institutions financières d'ailleurs! – un questionnaire à cet effet. Depuis plus d'un an déjà, nos conseillers profitent de leurs rencontres avec leurs clients pour leur présenter ce document et les aider à le remplir, si ce n'est pas déjà fait. Si vous avez omis de compléter ce questionnaire ou si vous avez besoin d'aide pour le remplir, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller qui se fera plaisir de vous assister, voire de vous en transmettre un nouveau. Au-delà de sa dimension réglementaire, cette démarche s'avère un exercice de réflexion et de positionnement fort utile pour les investisseurs. Aidez-nous à encore mieux vous conseiller!

RAPPEL IMPORTANT : LES INSTRUCTIONS PAR TÉLÉPHONE

Conformément au Règlement 81-102 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), nous devons, une fois l'an, vous rappeler que nous ne pouvons effectuer de rachat que si et seulement si :

- 1) nous avons reçu un ordre de rachat par écrit, rempli et signé par le détenteur des parts ou pour son compte; ou
- 2) nous permettons les ordres de rachat par téléphone ou par un moyen électronique, par le détenteur des parts ou pour le compte du porteur ET que des arrangements préalables ont été pris à cet effet et que l'ordre de rachat est fait conformément à ces arrangements.

Afin que vous puissiez nous transmettre vos ordres de rachat par téléphone ou par Internet, nous avons adopté le *Formulaire d'autorisation limitée* [recommandé par l'Institut des fonds d'investissement au Canada (IFIC)]. Si vous n'avez pas déjà rempli ce formulaire, nous sommes légalement tenus d'exiger un document signé de votre part pour toute demande de rachat de parts de vos Fonds, qu'il s'agisse d'un encaissement ou d'un simple réinvestissement dans un autre Fonds. Si ce n'est pas déjà fait, il est très important que vous complétiez un tel document afin d'éviter tout délai éventuel dans l'exécution de vos transactions. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller des Fonds FMOQ ou rendez-vous dans la section « Formulaires » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com) pour en imprimer une copie. Nous vous remercions de votre collaboration à cet égard.

PRÉSENCE DE NOS CONSEILLERS EN RÉGION

Fidèles à leurs habitudes, nos conseillers profiteront de la saison printanière pour se déplacer dans les diverses régions du Québec et s'y rendre disponibles pour les participants aux Fonds FMOQ ainsi que les autres membres de la communauté médicale du secteur. Toutes les personnes seront avisées à l'avance, par lettre ou par courriel, afin de pouvoir prendre rendez-vous avec le conseiller. Saisissez l'opportunité!

LA GESTION PRIVÉE, C'EST PARTI

Toujours soucieux de répondre et même d'aller au devant des besoins de notre digne clientèle, nous avons récemment mis sur pied un service de gestion privée de portefeuille.

Il s'adresse particulièrement aux personnes ayant accumulé un certain niveau de capital et qui souhaitent bénéficier d'une gestion professionnelle et personnalisée. Les principales approches retenues par notre société sont la protection du capital et l'optimisation de l'équation risque-rendement.

Ces services sont dispensés par la *Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.*, société sœur de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, qui détient un permis de gestionnaire de portefeuille de l'*Autorité des marchés financiers du Québec*.

Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à prendre connaissance de la brochure insérée au centre de ce numéro.

ATELIER-RETRAITE RECONNU PAR LE COLLÈGE DES MÉDECINS

Comme nous l'avons mentionné dans les derniers numéros de ce bulletin, la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. est fière de participer au programme de préparation à la retraite du Collège des médecins du Québec. Cette heureuse initiative vise à aider les médecins de tous âges à se préparer à la retraite. Dans un premier temps, nous nous sommes associés à la FMOQ afin de préparer un atelier intitulé « Préparation à la retraite : les aspects financiers ». Par la suite, notre partenariat nous a amenés à préparer un deuxième atelier intitulé : « Préparation à la retraite : assurances et aspects juridiques » qui est maintenant disponible.

D'une durée de trois (3) heures chacun, ces deux (2) ateliers couvrent tous les aspects de la retraite et s'adressent à tous les omnipraticiens, clients ou non des Fonds FMOQ. Il est important de rappeler qu'aucune présentation de produits ni aucune sollicitation n'est effectuée dans le cadre de ces ateliers qui donnent chacun droit à trois (3) heures de crédit de catégorie 1.

Si vous faites partie d'un groupe de 15 personnes et plus, ou si vous en constituez un, nous nous ferons un plaisir de donner l'une ou l'autre de ces formations à l'endroit de votre choix. Plusieurs associations ont d'ailleurs profité de l'opportunité offerte par leur assemblée annuelle ou par des activités régionales pour tenir le premier atelier. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour réserver une date, veuillez communiquer avec M^{me} Martine Payette, directrice, affaires corporatives, marketing et communications, en composant le 514 868-2082, poste 224, ou sans frais, le 1 888 542-8597, poste 224.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Comme tout un chacun des fonds disponibles sur le marché, les Fonds FMOQ ont dû se doter d'un comité d'examen indépendant afin de se conformer au Règlement 81-107 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF). Le rôle du comité est d'examiner les situations possibles de conflits entre, d'une part, l'intérêt de la société de gestion du fonds et ses fournisseurs et, d'autre part, celui des participants aux Fonds FMOQ. Conformément au règlement, le comité doit préparer et mettre à la disposition de ces derniers un rapport annuel. Celui de 2010 est maintenant disponible et peut être obtenu en communiquant avec la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. aux numéros courants, dans le site Internet de la société (www.fondsfmq.com) ou dans celui du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com) que CDS inc. administre pour le compte des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). La présidente du comité, M^{me} Justine Lacoste, peut également être jointe en toute confidentialité par courriel à l'adresse suivante : jlacoste@fondsfmq.com.

AUTRES RAPPORTS RÉGLEMENTAIRES

Tout comme le rapport du comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ, l'ensemble des rapports statutaires des Fonds FMOQ est maintenant disponible dans notre site Internet (www.fondsfmq.com) ou dans celui du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com).

On y trouve donc les *États financiers* et le *Rapport de la direction sur le rendement* de chacun des Fonds FMOQ. Ces documents sont également disponibles en format papier. Comme ils contiennent une foule de renseignements pertinents et utiles sur les Fonds FMOQ, n'hésitez pas à les consulter et à prendre contact avec notre équipe si de l'information additionnelle s'avérait nécessaire.

PROSPECTUS ET NOTICE ANNUELLE DES FONDS FMOQ 2011

Au moment où vous lirez ces lignes, il est fort probable que le plus récent Prospectus et la toute dernière *Notice annuelle* des Fonds FMOQ soient disponibles. À l'instar des autres documents relatifs aux Fonds FMOQ, ces deux nouveaux peuvent être obtenus en communiquant directement avec nous ou en visitant les sites Internet courants (www.fondsfmq.com ou www.sedar.com).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS

Au cours du mois de mars dernier, les membres du conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. ont vu leur mandat renouvelé. Il s'agit de :

- D^r Louis Godin, président du conseil ;
- D^r Marc-André Asselin, vice-président du conseil ;
- D^r Yves Langlois, secrétaire-trésorier ;
- D^r Claude Saucier, administrateur ;
- D^r Renald Dutil, administrateur ;
- M. Réal Sureau, administrateur.

M. Jean-Guy Desjardins, président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital inc., se joint aux personnes susmentionnées au sein de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. (société mère), tout comme D^r Mathieu Proulx, secrétaire de l'Association des optométristes du Québec, à titre de membre du comité de placement des Fonds FMOQ.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter et remercier chaleureusement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur appui tout au long de la dernière année.

NOMINATIONS

SERVICE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

La demande grandissante pour notre service de planification financière nous incite à en accroître l'effectif et, par le fait même, à annoncer avec grand plaisir l'arrivée de M^{me} **Sophie Tremblay**. Planificatrice financière, elle est membre de l'équipe des Fonds FMOQ depuis une dizaine d'années. Jusqu'à sa nomination, elle y assumait les fonctions de représentante du courtier en épargne collective. Nous avons la conviction profonde que M^{me} Tremblay s'avérera, pour notre clientèle de ce service, une précieuse ressource. Qu'il s'agisse d'une planification financière relative à une retraite, à une succession ou à tout autre domaine lié à ce secteur d'activité, n'hésitez pas à la joindre en toute confiance au 514 868-2082, poste 251, ou au 1 888 542-8597 (sans frais).

BUREAU DE QUÉBEC

Nous annonçons aussi avec grand plaisir la nomination de **M. Alain Cholette** au poste de représentant du courtier en épargne collective et conseiller à notre bureau de Québec. Fort d'une solide expérience en produits et services financiers, il compte plus de 18 années d'expérience dans le domaine, dont la majorité dans une importante institution financière québécoise. Nul doute que l'arrivée de M. Cholette au sein de notre équipe de Québec nous permettra de bonifier notre offre de services et d'assurer à notre clientèle grandissante des conseils pertinents et judicieux sur ses investissements. Vous pouvez joindre M. Cholette dès maintenant au 418 657-5777 ou au 1 877 323-5777 (sans frais).

LES FONDS FMOQ DANS LES MÉDIAS SOCIAUX

Après la mise en ligne de notre nouveau site Internet, il nous fait plaisir de vous annoncer que les Fonds FMOQ sont maintenant présents dans les réseaux sociaux **Facebook** (<http://www.facebook.com/FondsFMOQ>) et **Twitter** (<http://twitter.com/FondsFMOQ>). Venez nous y rencontrer !

facebook

twitter

SÉISME, TSUNAMI ET ACCIDENT NUCLÉAIRE AU JAPON

UNE AUTRE MENACE POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ?



Le violent tremblement de terre, le tsunami dévastateur et l'accident nucléaire qui secouent le nord-est du Japon constituent une autre menace qui s'ajoute à une longue liste d'événements susceptibles d'affecter l'économie planétaire. Les conflits au Proche-Orient, l'évolution du prix du pétrole, l'augmentation de l'inflation en Chine, la crise des finances publiques de pays européens, de même que la faiblesse du marché immobilier et de l'emploi aux États-Unis, sont autant de facteurs qui créent de l'incertitude quant à la croissance mondiale.

En ce qui concerne plus particulièrement le Japon, la question la plus préoccupante réside dans la capacité du pays à contrôler la crise nucléaire qui perdure à la suite de la série d'explosions à la centrale de Fukushima. L'économie nipponne est la troisième du monde, après celles des États-Unis et de la Chine. Avec un poids d'environ 9,5 % dans l'indice boursier MSCI monde, les actions du Japon en font le deuxième plus important pays après les États-Unis. Il faut rappeler que, depuis de nombreuses années, le marché boursier japonais est aux prises avec des difficultés qui ont eu pour effet de réduire considérablement sa valeur. Non seulement celle-ci est-elle environ 75 % inférieure à son sommet du début de la décennie 1990, mais le début de reprise escompté cette année par les prévisionnistes est possiblement compromis. Le graphique illustre l'évolution du marché boursier japonais depuis l'année 1984.

À la suite de cette catastrophe, le marché japonais a connu une correction de plus de 20 %. Les autres marchés boursiers à travers le monde ont saisi l'occasion pour faire de même, mais dans une moindre mesure. Si, règle générale, des événements catastrophiques servent de prétexte à une prise de profit mondiale dans un marché haussier et engendrent des occasions d'achat, le spectre d'une tragédie nucléaire majeure est plus difficile à mesurer. Il n'en demeure pas moins que les récents événements qui bouleversent les Japonais ne pouvaient pas survenir à un plus mauvais moment.

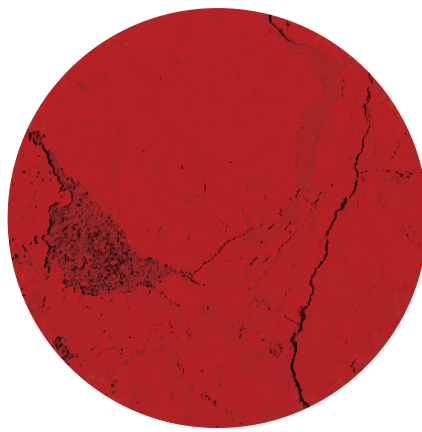
La capacité du gouvernement à stimuler l'économie est limitée en raison du niveau très élevé de la dette publique, et il ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur le plan monétaire, les taux étant déjà à zéro. De plus, la flambée du yen face au dollar l'a propulsé à un niveau record depuis la Seconde Guerre mondiale, et elle représente un risque sérieux pour la compétitivité des exportations.

Le haut atteint par la monnaie japonaise après le séisme peut paraître surprenant, mais il s'explique par une fièvre spéculative provoquée par le rapatriement de nombreux capitaux requis pour la reconstruction du pays. Économie exportatrice, le Japon aurait indéniablement intérêt à ce que son yen soit plus faible afin de stimuler ses ventes de biens et services à l'étranger. Récemment, le groupe des sept pays les plus industrialisés de la planète, le G7, est intervenu pour combattre la force du yen. De son côté, la Banque du Japon en a injecté plusieurs milliards pour alimenter le système bancaire et tenter de rassurer les marchés. L'appréciation de l'unité monétaire nipponne est considérée comme un facteur aggravant de la déflation qui persiste depuis plusieurs années. Rappelons qu'après son sommet boursier de 1990, le Japon a connu une période de 10 ans avec une faible inflation pour ensuite connaître des épisodes de déflation (inflation négative) dans la dernière période de 10 ans. Les taux d'intérêt pour des obligations 10 ans se situent encore aux environs de 1,30 % laissant peu d'alternatives intéressantes aux investisseurs domestique japonais.

Selon plusieurs analystes, la reconstruction du Japon fera grimper la demande de matières premières. Le pays est le troisième plus important consommateur mondial de produits de base, après la Chine et les États-Unis. La situation actuelle pourrait être également propice aux sources énergétiques plus sécuritaires, car nombre de pays seront vraisemblablement portés à remettre en question leurs projets de développement de l'énergie nucléaire.

Des études indiquent qu'en général, les perturbations économiques provoquées par des catastrophes naturelles et des événements géopolitiques ne s'avèrent pas néfastes à long terme pour les bourses. Les tremblements de terre, par exemple, sont des événements dont l'ampleur des dommages est, de manière générale, évaluée assez rapidement. Les opérations de nettoyage et de reconstruction qui suivent un désastre naturel de ce type exigent des capitaux importants. En conséquence, il est possible que cette malheureuse catastrophe ait, dans une certaine mesure, des répercussions positives sur la croissance mondiale, si les autorités japonaises parviennent à parer la menace nucléaire.

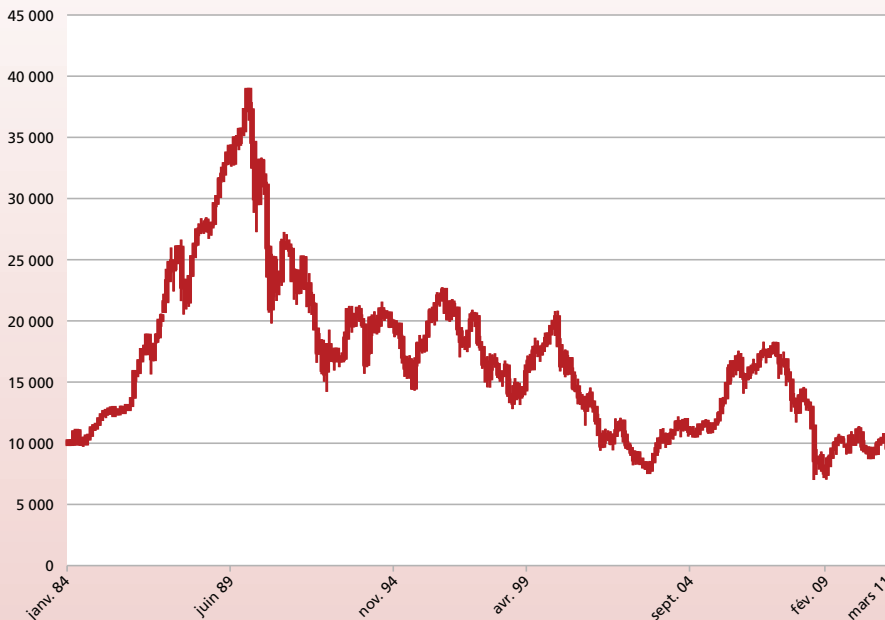
Trois de nos Fonds FMOQ sont faiblement exposés au marché japonais. Il s'agit du Fonds omnibus FMOQ (2 %), du Fonds de placement FMOQ (1 %) et du Fonds actions internationales FMOQ (8 %). Il faut noter que le pourcentage d'actions nipponnes a été effectivement réduit au cours des dernières années afin de faire place à celles de pays émergents, les titres de ces derniers étant plus



susceptibles de s'apprécier en raison de la performance impressionnante de ces pays en croissance rapide ou nouvellement industrialisés. Il faut aussi préciser que Fiera Sceptre, l'équipe responsable de la gestion active du Fonds actions internationales FMOQ, a choisi de peu investir l'actif du portefeuille de ce dernier au Japon. Elle a surtout privilégié les titres de quelques sociétés nippones axées sur les exportations, plutôt que de détenir des titres d'entreprises locales qui sont sans nul doute sérieusement ébranlées par la calamité qui s'abat sur le pays du soleil levant.

En terminant, nous réitérons qu'il est avantageux d'investir dans des Fonds, car la diversification qui les caractérise permet de réduire les risques inhérents à divers types d'événements, comme ceux qui, malheureusement, viennent de frapper de plein fouet le Japon.

Évolution des prix de l'indice Nikkei 225 du Japon



DES GESTES VERTS QUI COMPTENT

RELEVÉS DE PLACEMENT

Les participants aux Fonds FMOQ peuvent choisir de ne plus recevoir la version papier de leurs relevés de placement. Nos systèmes informatiques peuvent déposer, dans la section « Accès à votre compte » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com), les relevés de placement des personnes qui en font la demande.

Entièrement sécurisée et accessible exclusivement au détenteur du compte, cette section permet de consulter ce dernier en tout temps. Les personnes se prévalant de cette possibilité reçoivent un courriel les informant du dépôt de leurs relevés de placement dans le site. Ce message contient les hyperliens menant à la documentation normalement incluse dans l'envoi postal.

AVIS DE TRANSACTIONS

Les participants qui le désirent peuvent demander de ne plus recevoir systématiquement un Avis de transactions chaque fois qu'ils en effectuent une. Cette option est particulièrement intéressante pour les personnes qui ont adhéré aux dépôts préautorisés effectués régulièrement.

Si vous souhaitez vous joindre à notre clientèle « verte », il suffit de vous inscrire à notre service de consultation du compte par le biais d'Internet et de signer le formulaire à cet effet.

ENVELOPPE-RETOUR

Au besoin, n'hésitez pas à nous demander des enveloppes-réponses. Nous nous ferons un plaisir de vous en faire parvenir.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre conseiller.

L'INFLUENTE ÉCOLE DE SALERNE

Parce qu'il est formé pour soigner les malades et pour rendre des services purement médicaux, le « chirurgien-barbier » est vu, par les facultés de médecine de la fin du Moyen-Âge (fin du XV^e siècle, début du XVI^e), comme le parfait partenaire du médecin académique. S'il passe avec succès un examen complémentaire des corporations, il se voit délivrer une *licentia operandi*.

Appelé à œuvrer sur un terrain d'activités très diversifiées, le chirurgien est fort conscient de son état. Il prend ses distances du médecin savant ainsi que du barbier-chirurgien et du barbier-médecin laïque, c'est-à-dire des professions médicales non savantes qui lui font concurrence. Et bien que les médecins académiques multiplient les tentatives en vue d'exercer une influence sur les chirurgiens, leurs démarches en ce sens auprès de leurs collègues et des facultés de médecine, ou encore dans le cadre de la fonction de médecin municipal, restent vaines jusqu'à la fin du Moyen Âge.

C'est cependant au contact de la littérature arabe spécialisée que la chirurgie, à l'instar de la médecine en général, prend un élan crucial qui conduit à la création de centres de chirurgie, à la diffusion de nouveaux usages thérapeutiques et à la production d'une littérature chirurgicale abondante.

En pratique, le guide hippocratique de Salerne influence considérablement la mise en place des structures d'organisation et de transmission du savoir qui vont marquer le système universitaire ad vitam æternam. En plus d'être à l'origine du médecin académique érudit, l'école de Salerne a préparé l'examen d'État et permis l'établissement du barème des honoraires. Véritable modèle de référence pour certaines universités (Montpellier, Paris, Bologne), l'école a aussi joué un rôle prépondérant dans l'émancipation de l'état d'apothicaire.

Sources : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

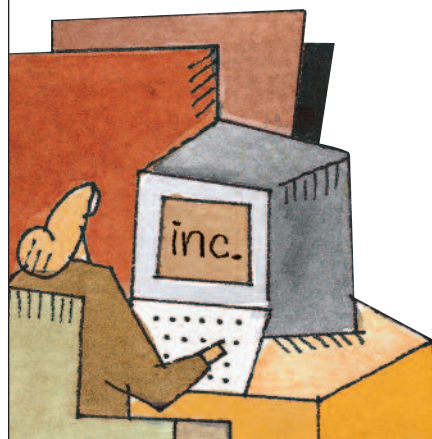
- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.



F O N D S
FMOQ

REVENEZ NOUS VOIR, *Docteur Dinelle*

Nous ne pouvons pas passer sous silence un départ au sein de notre conseil d'administration.

En effet, si les Fonds FMOQ sont aujourd'hui l'objet d'une fierté collective fort légitime, c'est d'abord et avant tout parce qu'un visionnaire a eu la perspicacité d'en proposer la création et, surtout, la ténacité de travailler inlassablement à la mise sur pied du REER FMOQ, le premier régime collectif d'épargne-retraite pour les omnipraticiens et omnipraticiennes du Québec, ainsi que du Fonds omnibus FMOQ, le premier fonds commun de placement conçu spécifiquement pour eux.

Force est de reconnaître que, dans le respect des valeurs d'indépendance, de confiance et d'intégrité si chères à ce pionnier infatigable de la promotion des questions économiques et financières au sein de la communauté médicale québécoise, son projet initial s'est graduellement métamorphosé en une véritable force financière et économique. Après une trentaine d'années d'existence, les Fonds FMOQ regroupent maintenant près de 6 000 participants et la valeur des actifs sous gestion en Fonds FMOQ s'élève maintenant à 800,7 M \$, auxquels on ajoute divers autres actifs sous gestion, pour un grand total de 930,6 millions de dollars.

Tout au long de sa carrière professionnelle, ce visionnaire s'est fait le plus ardent promoteur de la prise en charge, par les membres de la FMOQ, de leur sécurité financière et de celle de leurs familles. La création, en 1997, de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc., une compagnie privée dont le capital-actions est détenu en totalité par la FMOQ, a consacré la réalisation d'un de ses rêves les plus chers. Et depuis 1997, il a siégé au conseil d'administration où il a toujours prodigué de judicieux conseils.

Ce n'est donc pas sans raison que la Faculté de médecine de l'Université de Laval a récemment accepté de désigner **Salle Docteur Jacques-Dinelle** un des locaux du pavillon Ferdinand-Vandry.

Grâce à lui, les omnipraticiens et omnipraticiennes du Québec figurent aujourd'hui parmi les très rares professionnels à avoir accès à des fonds communs de placement et des services financiers qui leur sont propres et qui affichent une progression exceptionnelle. Pour votre générosité, votre engagement exemplaire et votre contribution inestimable, nous vous disons tout simplement : **au revoir et merci, très cher Docteur Dinelle !**



DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RELATION

Suite à l'entrée en vigueur du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, la société Les Fonds d'investissements FMOQ inc., inscrite à titre de courtier en épargne collective, doit transmettre à ses clients toute l'information qu'un investisseur raisonnable jugerait importante en ce qui concerne sa relation avec une société inscrite.

Un document d'information a donc été spécifiquement conçu afin de nous conformer à cette nouvelle exigence, et il est joint à votre relevé de placement du 31 mars 2011.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller pour obtenir des précisions sur les sujets abordés dans ce document, s'il y a lieu.

LES DERNIERS BUDGETS DU QUÉBEC ET DU CANADA, QUE NOUS RÉSERVENT-ILS ?

Les autorités fiscales révisent leurs orientations annuellement en fonction de l'environnement socio-économique et même politique. Les deux paliers de gouvernement nous en font part en nous présentant leur budget respectif à chaque printemps.

Nous examinerons ici les différents éléments susceptibles de vous affecter.

BUDGET DU QUÉBEC

Voici les principales mesures contenues dans le budget présenté par le ministre Raymond Bachand le 17 mars 2011 :

Crédit d'impôt pour travailleur d'expérience

Toute personne de 65 ans et plus ayant un revenu de travail admissible de 5 000 \$ et plus aura droit, à compter de l'année 2012, à ce crédit d'impôt non remboursable de 16 % de l'excédent du seuil de 5 000 \$.

Le maximum de revenu de travail admissible à ce crédit a été fixé aux montants suivants : 3 000 \$ en 2012, 4 000 \$ en 2013, 5 000 \$ en 2014, 8 000 \$ en 2015 et 10 000 \$ après 2015.

La somme donnant droit à ce crédit sera toutefois réduite de la déduction de 6 % déjà offerte sur le revenu de travail.

Les revenus admissibles sont les suivants : traitements, salaires, autres rémunérations (incluant les gratifications), revenu d'entreprise du particulier, certaines subventions.

Crédit d'impôt pour aidants naturels

Ce crédit a été bonifié par l'ajout de deux volets dès 2011 : pour l'aidant naturel habitant avec un proche admissible incapable de vivre seul en raison d'une déficience grave et prolongée et pour un aidant naturel prenant soin d'un conjoint âgé de 70 ans ou plus.

Crédit d'impôt pour véhicule éco-énergétique

Un rabais à l'achat ou à la location remplacera ce crédit le 1^{er} janvier 2012. Le rabais oscillera entre 5 000 \$ et 8 000 \$.

Les véhicules visés doivent comporter une motorisation : entièrement électrique, électrique hybride rechargeable, électrique à basse vitesse ou hybride ne pouvant être branchée avec une cote de consommation inférieure à 5,27 l/100 km.

Le crédit actuel sera bonifié d'ici l'entrée en vigueur du rabais en 2012.

Fonds Relève Québec

Ce nouveau fonds, capitalisé par le Fonds de solidarité FTQ, le Fondaction, Capital régional et coopératif Desjardins et le gouvernement du Québec, a pour but de faciliter les transferts d'entreprise aux nouvelles générations.

Ce fonds accordera des prêts à taux d'intérêt avantageux et des périodes de congé de remboursement de capital.

Droits de scolarité

Une hausse graduelle de 325 \$/année débutera à l'automne 2012 jusqu'à l'automne 2016. Les droits auront augmenté de 1 625 \$/année à terme et seront indexés annuellement par la suite.

Le Programme de prêts et bourses compensera pleinement les hausses prévues pour ceux qui en sont bénéficiaires.

Régime de rentes du Québec

Différentes modifications seront apportées afin d'assurer le provisionnement du RRQ.

Le taux de cotisation sera haussé annuellement de 0,15 point de pourcentage à compter du 1^{er} janvier 2012 pour atteindre 10,80 % (employé et employeur combinés) après six années. Ce taux est actuellement de 9,90 %.

Le taux de cotisation sera réévalué aux trois ans

Les retraites tardives seront encouragées par un taux de réduction mensuel de 0,6 % dès janvier 2013 (plutôt que 0,5 %) pour une rente anticipée avant l'âge de 65 ans tandis qu'une rente de retraite retardée après l'âge de 65 ans sera bonifiée de 0,7 % mensuellement (plutôt que 0,5 %).

Régimes volontaires d'épargne-retraite

Ces régimes seront disponibles à tous les travailleurs et offriront des options de placement à faible coût de gestion.

Les employeurs auront la responsabilité de choisir un régime, de cotiser ou non, de l'offrir à tous leurs employés et de faire les retenues à la source.

L'employé pourra choisir d'y adhérer ou non.

BUDGET DU CANADA

Le ministre Jim Flaherty a divulgué son budget le 22 mars dernier. Il faudra toutefois attendre le dénouement des élections déclenchées le 26 mars pour savoir si les différentes mesures annoncées seront appliquées.

Voyons les principales composantes de ce budget :

Crédit d'impôt pour activités artistiques des enfants

Il s'agit d'un crédit très semblable à celui pour la condition physique des enfants, soit 15 % d'un maximum de 500 \$ de dépenses admissibles.

Ce crédit s'appliquera dès 2011.

Crédit d'impôt pour aidants familiaux

Ce crédit s'ajoutera à ceux pouvant déjà être demandés pour une personne à charge atteinte d'une déficience reconnue.

Il s'agira de 15 % d'une somme de 2 000 \$ à compter de 2012. Ce seuil sera indexé annuellement par la suite.

Crédit d'impôt pour frais médicaux

Le plafond de 10 000 \$ de dépenses admissibles pour une personne à charge sera aboli dès 2011.

Crédit d'impôt pour enfant

Plus d'un demandeur sera permis par établissement domestique autonome dès 2011.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité

Les frais d'examen nécessaires à l'obtention d'un statut professionnel, d'un permis ou d'une licence (l'admission au Collège des médecins est exclue) et les frais accessoires (ex. : matériel d'examen, carte d'identité, etc.) sont admissibles à compter de 2011.

Études postsecondaires à l'étranger

En ce qui a trait au crédit d'impôt pour frais de scolarité et paiements d'aide aux études des régimes enregistrés d'épargne-études, la période minimale passera de 13 à 3 semaines consécutives.

Régimes enregistrés d'épargne-études

Les régimes individuels jouiront de la même flexibilité que les régimes familiaux quant aux transferts après 2010 entre les REEE de frères et sœurs sans pénalité.

Régime enregistré d'épargne-invalidité

Des retraits sans remboursement des subventions ou bons canadiens d'épargne-invalidité seront permis pour les bénéficiaires ayant une espérance de vie réduite à un maximum de 5 ans selon une attestation médicale.

Régime enregistré d'épargne-retraite – Règles anti-évitement

Plusieurs règles sont resserrées afin de contrer les planifications fiscales visant, entre autres, le dépouillement de REER.

Régime de retraite individuel

Les retraits (années 2012 et suivantes) devront être au moins égaux à ceux d'un Fonds enregistré d'épargne-retraite pour le même âge.

Les cotisations (après le 22 mars 2011) pour le rachat de service passé devront être financées à mêmes les Régimes enregistrés d'épargne-retraite existants en priorité.

Crédit d'impôt pour exploration minière

L'acquisition d'actions accréditatives est prolongée jusqu'au 31 mars 2012.

Annulation de prêt d'études canadien

Les nouveaux médecins oeuvrant dans les régions mal desservies et éloignées pourront voir leur prêt d'études canadien réduit de 8 000 \$/année, jusqu'à concurrence de 40 000 \$.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Nous terminions 2010 en écrivant que « la reprise n'est certes pas un long fleuve tranquille mais qu'elle semble sur la bonne voie pour le prochain semestre ». Force est de constater que les premiers mois de 2011 donnent raison à cette vue. À compter de janvier, les marchés ont profité d'un regain de confiance envers l'appareil politique américain suite à l'annonce de mesures fiscales stimulantes par Washington. La saison des bénéfices a par la suite confirmé ce que les indicateurs économiques avancés laissaient présager; le retour du consommateur américain qui se reflète dans les ventes au détail et l'activité commerciale. Les allègements quantitatifs de la Réserve Fédérale ont continué de favoriser l'ensemble des actifs risqués, particulièrement les matières premières. En janvier et février, le marché américain a mieux performé que les pays émergents. Aux États-Unis, les plus récents indicateurs économiques continuent de pointer vers une amélioration graduelle du marché de l'emploi et un progrès des industries manufacturières traditionnelles. Pour nous, la reprise bat encore son plein mais les plus récents événements géopolitiques (voire tragédies humaines) viennent ralentir la relance du cycle économique.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Rien ne bouge vraiment chez les banques centrales nord-américaines. L'inflation étant sous contrôle et la croissance de l'économie canadienne au ralenti par rapport à 2010, la Banque du Canada a maintenu le taux directeur à son niveau actuel (1%). Nous croyons que la première hausse ne surviendra que lors de la rencontre du 19 juillet prochain. Du côté américain, la Réserve Fédérale demeure fortement conciliante avec un taux directeur minimum et aucune indication d'arrêt quant à son programme d'allègement quantitatif. Nous n'envisageons aucune hausse de taux par la Réserve Fédérale en 2011.

La forte hausse du prix des matières premières a eu un impact sur le marché obligataire. En effet, les craintes de pressions inflationnistes provenant de la force du prix des denrées, des métaux de base et de l'énergie se sont transmis par une hausse soutenue des taux d'intérêt à moyen et long termes. Le phénomène a également été exacerbé par les flux d'investisseurs continuant de sortir du marché obligataire pour allouer leurs avoirs vers des titres plus risqués. Bien que nous croyons qu'à maints égards les craintes inflationnistes sont surfaites, nous sommes d'avis que la tendance à la hausse des taux d'intérêt se maintiendra pour les douze prochains mois.

MARCHÉS BOURSISERS

Le marché américain est revenu en force en début 2011, surperformant d'entrée de jeu les marchés européens, émergents ainsi que le marché canadien. Les flux monétaires vers les marchés boursiers observés suite aux annonces de novembre et décembre se sont manifestement accélérés dès les premiers jours de janvier. Tel que mentionné, la profitabilité croissante des sociétés américaines mises à jour durant la saison des bénéfices a fortement stimulé la confiance des investisseurs. Notons que les résultats du quatrième trimestre ont été au-delà des attentes dans une majorité de secteurs, notamment l'énergie, les matières premières, la consommation discrétionnaire, les secteurs industriels et les technologies. Les résultats du secteur financier américain sont à nouveau demeurés volatils au dernier trimestre.

La force relative des actions américaines s'est amoindrie à compter de la mi-février alors que le prix du pétrole passait subitement de 85 \$US à 95 \$US. Les tensions en Afrique du nord ont tôt fait de transformer le portrait des marchés des capitaux; le pétrole et l'or étaient à la hausse, alors que les denrées alimentaires étaient à la baisse. Dans cet environnement, le dollar canadien et l'indice S&P/TSX ont poursuivi leurs avancées jusqu'à ce que surviennent les événements au Japon qui ont engendré un mouvement vers les actifs jugés plus sécuritaires.

À L'HORIZON

Nous continuons de mettre l'emphase sur les facteurs clés de la reprise économique, c'est-à-dire la confiance des ménages et des investisseurs envers les gouvernements et les banques centrales, l'accès au crédit, et les effets des politiques monétaires et fiscales mises de l'avant pour stimuler la reprise. En comparaison avec décembre dernier, notre interprétation est que la reprise est plus ferme, stimulée par un « effet de richesse » du fait de l'appréciation des marchés boursiers, mais que l'environnement d'investissement comporte maintenant plusieurs risques externes comme la montée rapide des prix de l'énergie.

Le scénario le plus probable demeure celui d'une reprise lente. Cette situation favorise toujours les actions au détriment des obligations. Les scénarios alternatifs sont :

- un ralentissement économique propice aux obligations mais négatif pour les actions,
- une reprise vive qui aurait un impact considérable sur les obligations mais favoriserait les actions,
- une crise de devises qui produirait des rendements excessivement négatifs pour l'ensemble des actifs, exception faite de l'or et des dépôts à terme.

Nous favorisons toujours une sous-pondération en obligations. Nous sommes légèrement surpondérés en actions canadiennes afin de profiter de la vigueur des matières premières mais demeurons neutres en actions internationales.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 25 MARS 2011

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,65	0,51	1,22	1,97	2,34	2,45	3,13	3,98	10,014
■ Omnibus	9,92	15,60	3,81	2,49	3,55	4,99	6,81	7,83	22,332
■ Fonds de placement	8,61	14,35	3,52	1,97	3,33	4,59	7,28	8,81	22,760
■ Revenu mensuel	13,25	20,47	6,48	5,46	s.o.	s.o.	s.o.	5,91 (06.10.06)	10,461
■ Obligations canadiennes	4,64	5,53	4,46	4,44	4,44	5,42	s.o.	5,44 (16.03.01)	11,114
■ Actions canadiennes	20,73	30,49	4,24	3,36	4,58	7,64	9,69	9,82 (31.05.94)	24,429
■ Actions internationales	6,73	15,62	-2,59	-5,90	-2,49	-0,85	2,56	2,11 (31.05.94)	7,569

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,93 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 28 FÉVRIER 2011

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	0,77 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,45 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,48 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,71 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,40 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,80 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	25.03.11	Écarts	31.12.10	Écarts	24.09.10	Écarts	25.06.10	Écarts	6.03.10
S&P/TSX (Toronto)	17,4 %	14 039,39	4,4 %	13 443,22	10,1 %	12 204,86	4,2 %	11 707,85	-2,1 %	11 957,37
S&P 500 (New York) **	7,7 %	1 289,81	2,6 %	1 257,64	6,7 %	1 178,85	5,6 %	1 116,62	-6,8 %	1 197,73
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	3,2 %	1 665,90	0,5 %	1 658,30	3,3 %	1 605,79	12,0 %	1 433,21	-11,2 %	1 614,23
DEX Univers (obligations canadiennes)	5,5 %	788,2	0,2 %	786,8	0,0 %	786,8	3,0 %	763,70	2,2 %	747,20

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Régime offerts

- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵ et billets à capital protégé

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme et des billets à capital protégé garantis sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat
⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*
⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec
⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 310
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfmq.com
Courriel
info@fondsfmq.com

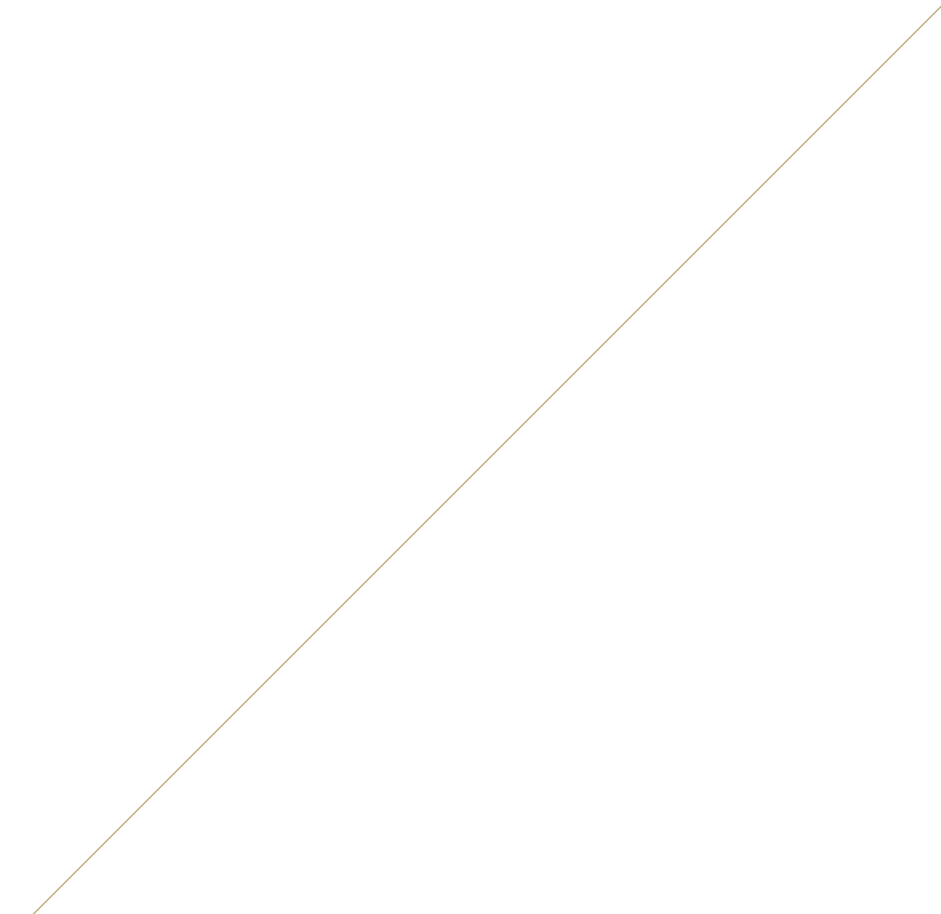


ACTIFS EN SANTÉ

SERVICE DE GESTION PRIVÉE

FONDS FMOQ
GESTION PRIVEE

QUAND LA GESTION DE PORTEFEUILLE SE DÉMOCRATISE



Le début des activités, en 2011, de la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. marque une nouvelle étape de la progression remarquable des Fonds FMOQ depuis la création du tout premier, il y a plus de 30 ans maintenant, par et pour les médecins omnipraticiens du Québec, de même que pour leurs proches et l'ensemble des membres de la communauté médicale québécoise.

En plus d'élargir une offre de produits et services financiers déjà appréciable, le nouveau service permet aux personnes intéressées de jouir d'une gestion sur mesure et d'une stratégie globale de placement. Avec cette « démocratisation » de la gestion de portefeuille, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. va bien au-delà de ce que font la plupart des institutions financières et continue de se distinguer au sein du cercle restreint des sociétés qui se font un devoir d'évoluer **avec** leurs clients, d'aller au-delà de la simple amélioration continue, et d'intégrer **l'innovation continue** dans leurs pratiques courantes.

Forte d'une connaissance approfondie des besoins particuliers et des attentes spécifiques des professionnels de la santé, l'équipe des Fonds FMOQ a conçu un **service personnalisé et attentionné qui se démarque nettement de l'offre de la concurrence en matière de gestion privée de portefeuille.**

À QUI S'ADRESSE LA GESTION PRIVÉE FONDS FMOQ ?

La Gestion privée Fonds FMOQ est un service financier hautement personnalisé qui s'adresse aux personnes qui souhaitent investir des actifs importants, en l'occurrence des actifs familiaux totalisant 750 000 \$ et plus, sans avoir à s'embarrasser de leur gestion régulière, mais sans pour autant renoncer :

- à établir les grandes orientations d'investissement ;
- à être informées régulièrement ;
- à suivre de près la progression de leurs placements ;
- à discuter ouvertement de leurs portefeuilles ainsi que des stratégies qui les sous-tendent, avec le gestionnaire chargé de les faire fructifier.

QU'EST-CE QUI DISTINGUE LA GESTION PRIVÉE FONDS FMOQ ?

En tout premier lieu, une approche très personnalisée et adaptée en vertu de laquelle le client n'est pas catalogué ni classé selon un profil type auquel s'applique invariablement une stratégie standard. La Gestion privée Fonds FMOQ permet à chaque client de bénéficier d'une approche **sur mesure**.

Ensuite, la **philosophie de gestion axée sur la préservation du capital**, car la Gestion privée Fonds FMOQ entend préserver et faire fructifier le capital investi dans divers types d'environnement, et ce, en privilégiant :

- une gestion basée sur une **répartition continue des actifs** ;
- une **approche multigestion élargie** ;
- une possibilité d'**intégration de stratégies alternatives** ;
- une **flexibilité** quant aux stratégies répondant aux particularités de chaque compte (p. ex. par une approche distincte pour les actifs du conjoint et de la compagnie du médecin, s'il y a lieu).

QUELLE EST L'APPROCHE DE GESTION PRÉCONISÉE PAR LA GESTION PRIVÉE FONDS FMOQ ?

Une approche de gestion rigoureuse, personnalisée et complète qui se concrétise de la façon suivante :

- 1) une **planification financière** dans le cadre de laquelle le gestionnaire établit avec le client son **profil d'investisseur** puis détermine ses **objectifs de placement** en adéquation avec sa tolérance au risque et ses contraintes (p. ex. la taille des actifs, l'horizon d'investissement, le besoin en flux monétaires, etc.);
- 2) par la suite, le gestionnaire et le client conviennent d'une **politique de placement** et d'une **répartition d'actifs stratégique**, incluant les « déviations » permises. Cette marge de manœuvre n'a pas pour objectif d'effectuer une gestion active de la répartition d'actifs, mais de permettre un **rééquilibrage plus judicieux** ;
- 3) la **gestion du portefeuille** repose sur la prise de **décisions tactiques**, la sélection de **produits adéquats** et des **experts appropriés**, ainsi que la gestion des **flux monétaires**, le tout dans un objectif de **protection du capital** ; elle se concrétise également par des **communications régulières** entre le gestionnaire et le client (aux 3 mois ou à la convenance de ce dernier) ;
- 4) un **suivi de performance** est assuré par l'envoi, au client, de **rapports trimestriels détaillés et complets** qui comparent notamment les résultats obtenus avec ses objectifs de placement ; sur demande, ces rapports sont **consolidés**, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les actifs familiaux ;
- 5) le gestionnaire **rencontre régulièrement** le client, entre autres pour procéder à une **mise à jour de ses objectifs et des stratégies déployées** en conséquence ; ce faisant, la politique de placement peut évoluer en fonction de la situation personnelle du client.

QU'EST-CE QUI PERMET À LA GESTION PRIVÉE FONDS FMOQ DE SE DÉMARQUER ?

Premièrement, un **éventail plus large de produits** qui inclut :

- les sept (7) Fonds FMOQ déjà disponibles ;
- des placements garantis ;
- d'autres fonds communs de placement ;
- **deux (2) nouveaux Fonds Gestion privée FMOQ, soit le Fonds Gestion privée FMOQ - Actions et le Fonds Gestion privée FMOQ - Multistratégie** ; et
- la détention directe d'actions et d'obligations, si nécessaire pour fins de transition.

Deuxièmement, une **philosophie de gestion** qui privilégie la constitution d'un portefeuille composé :

- d'**obligations** à titre d'élément stabilisateur ;
- d'**actions** qui sont plus rentables, mais qui représentent un risque plus élevé ;
- de **placements alternatifs** sélectionnés pour leur complémentarité avec les actions et les obligations ; en plus de permettre l'optimisation du ratio risque-rendement des portefeuilles, il est possible 1) de sécuriser ces derniers sans trop nuire au rendement escompté ou, dans d'autres circonstances, 2) de bonifier les rendements sans devoir augmenter les risques inhérents aux actions.

EN QUOI LE NOUVEAU FONDS GESTION PRIVÉE FMOQ - ACTIONS EST-IL INTÉRESSANT ?

Ce nouveau Fonds est investi dans les différents marchés boursiers mondiaux, selon une répartition active. Il regroupe des placements gérés par des experts externes spécialisés dans des domaines spécifiques, choisis par l'équipe de Gestion privée Fonds FMOQ afin d'avoir accès à des expertises et des styles de gestion complémentaires.

En raison de la stratégie fondée sur la protection du capital, les experts sélectionnés misent sur la **valeur du portefeuille** plutôt que sur sa croissance et ils investissent dans des titres de sociétés solides, capables de générer des bénéfices soutenus et, par le fait même, susceptibles d'être moins affectées par les aléas des marchés. Ce portefeuille est complété par des placements dans des fonds cotés en bourse afin de pouvoir gérer les liquidités issues des entrées et des sorties de fonds.

Étant donné que certains des experts choisis peuvent utiliser leurs propres fonds privés pour faciliter la gestion, le Fonds gestion privée FMOQ – Actions ne peut être offert que dans le cadre d'une gestion privée de portefeuille.



QU'EN EST-IL DU NOUVEAU FONDS GESTION PRIVÉE FMOQ – MULTISTRATÉGIE ?

Les placements alternatifs s'avèrent d'autant plus intéressants qu'ils sont moins risqués que les actions. Ils n'ont pas la volatilité de celles-ci et ont une faible corrélation avec elles, tout en étant plus performants que les obligations. De fait, ils permettent une diversification, condition *sine qua non* pour atténuer le risque.

Selon la stratégie convenue avec le client, le gestionnaire peut placer un certain pourcentage de l'actif du portefeuille dans ces placements. Pour ce faire, il utilise le Fonds Gestion privée FMOQ – Multistratégie à l'intérieur duquel l'équipe retient les services de divers experts externes afin d'avoir accès à des stratégies de produits complémentaires. Certaines stratégies sont privilégiées afin de faire contrepoids aux risques inhérents aux actions et aux obligations détenues dans le portefeuille (p. ex. les contrats à terme gérés, la stratégie *Global Macro*, les obligations à rendement absolu), tandis que d'autres stratégies offrent de nouvelles sources de rendement et permettent ainsi d'améliorer la diversification des portefeuilles (p. ex. la stratégie neutre au marché, la stratégie d'investissement dans les matières premières).

Étant donné la sophistication des stratégies employées, la réglementation limite leur accès à des « investisseurs qualifiés ». C'est pour cette raison que le Fonds Gestion privée – Multistratégie est offert uniquement dans le cadre d'une gestion privée de portefeuille.

OBJECTIFS DE PLACEMENT DES NOUVEAUX FONDS GESTION PRIVÉE FMOQ

ACTIONS

- Générer une appréciation de capital à long terme basée sur le rendement de dividendes et la croissance des profits de diverses places boursières au niveau mondial.
- Investir dans des actions de sociétés canadiennes et étrangères, dont celles des pays émergents.
- Profiter des rendements provenant de la répartition d'actifs du Fonds, des rendements des marchés et de la valeur ajoutée des gestionnaires.
- Ajouter de la valeur à la fois par la « gestion active » des gestionnaires, les choix de répartition entre les différents marchés, l'utilisation de l'encaisse et de la stratégie de devises.

MULTISTRATÉGIE

- Procurer une appréciation du capital à moyen et à long terme.
- Offrir une diversification du risque face aux rendements des marchés boursiers traditionnels.
- Permettre, lorsque jumelé aux catégories d'actifs traditionnelles, de réduire le risque total d'un portefeuille équilibré.

UNE ÉQUIPE DE GESTIONNAIRES À VOTRE SERVICE

La Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. compte sur une équipe de gestionnaires composée de :

ROBERT AUGER, MSC CFA

Analyste financier agréé (CFA)

Titulaire d'une maîtrise en finance (MSc)

Vingt-sept (27) années d'expérience en gestion de comptes institutionnels acquise dans des sociétés d'envergure.

Solide expertise en répartition d'actifs, en gestion alternative et en sélection de gestionnaires.

Réalisation de plusieurs recherches sur la gestion des risques et la protection du capital.

MARTIN VALLÉE, CFA

Analyste financier agréé (CFA)

Plus de douze (12) années d'expérience au sein des Fonds FMOQ.

Responsable du suivi des gestionnaires des Fonds FMOQ.

Solide expertise en sélection et suivi de gestionnaires externes ainsi qu'en utilisation de produits dérivés.

Connaissance approfondie des besoins et des attentes des médecins omnipraticiens et des autres membres de la communauté médicale du Québec.



UNE GESTION SUR MESURE ASSURÉE PAR UNE ÉQUIPE DIGNE DE CONFIANCE

Se prévaloir de la Gestion privée Fonds FMOQ, c'est :

- bénéficier de tous les **avantages** ainsi que de l'**approche-clientèle** développés au cours des dernières années, tout en ayant accès à une **gamme additionnelle** de **produits et services de haut niveau** ;
- s'assurer d'une gestion hautement personnalisée qui **prend en main** les exigences des clients en leur garantissant un service sur mesure fondé sur la **compétence**, le **professionnalisme**, la **disponibilité**, la **confiance**, le **rendement** et la **probité** ;
- se libérer des contraintes de la gestion tout en s'assurant d'un **rééquilibrage continu de son portefeuille**, assorti d'une **information transparente, claire** et **de qualité** (rapports trimestriels détaillés, complets et même consolidés, si requis) ;
- bénéficier des expertises et des expériences d'une **équipe de haut calibre** formée de **gestionnaires compétents, proactifs, intègres** et **disponibles** avec qui il est possible d'échanger régulièrement (à distance ou en personne) ;
- accéder à un **vaste éventail de produits performants** dont certains ne sont accessibles que dans le cadre d'une gestion privée ;
- bénéficier d'un **rapport qualité – prix des plus avantageux**, tout comme l'ensemble des produits Fonds FMOQ.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC L'UN DE NOS GESTIONNAIRES :



Robert Auger
rauger@gestionprivee.fondsfoq.com



Martin Vallée
mvallee@gestionprivee.fondsfoq.com

Téléphone : 514 394-7196 | Sans frais : 1 855 327-6166 | Télécopieur : 514 394-7199

www.gestionprivee.fondsfoq.com

La direction et la conformité sont assurées respectivement par Jean-Pierre Tremblay, vice-président exécutif et Daniel Charbonneau, chef de la conformité et le support administratif est effectué par l'entremise des sociétés existantes.



XXXXXXXX

XXXXXXXX XX XX

XXXXXXXX XXXX XXXXXX

FSC® XXXXX